



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B3.11

N° de demande :	2007-3139
Catégories :	Catégorie B, sous-catégorie B3.11 (Nouveaux organismes nuisibles), B3.1 (diminution de la dose) et B3.12 (Nouvel hôte)
Produit :	Kocide 2000
N° d'homologation :	27348
Matière active (m.a.) :	Hydroxyde de cuivre (CUZ)
N° de document de l'ARLA :	1682185

Contexte

Kocide 2000 a été homologué pour la première fois le 8 mai 2003. Il est actuellement homologué comme traitement par pulvérisation pour lutter contre la tache bactérienne sur les poivrons, la brûlure alternarienne sur les tomates et les pommes de terre, et la brûlure septorienne sur les pommes de terre. Il peut aussi être utilisé en association avec un desséchant sur les fanes de pommes de terre. Kocide 2000 est un fongicide du groupe M1, constitué à 53,8 % d'hydroxyde de cuivre (teneur en équivalent de cuivre métallique de 35 %). Kocide 2000 est comparable au fongicide Kocide 101 (Kocide 101 Fungicide), d'une teneur en équivalent de cuivre métallique de 50 %).

But de la demande

Le demandeur a présenté une demande pour l'ajout de l'allégation de suppression de la graisse à halo (*Pseudomonas syringae pv phaseolicola*) et de la graisse bactérienne commune (*Xanthomonas axonopodalis pv phaseoli*) à l'étiquette de Kocide 2000, à raison de 1,6 à 2,3 kg/ha, selon la gravité de la maladie.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, ces propriétés n'étant pas modifiées. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas nécessaires non plus, puisque le profil

d'emploi du produit, notamment les cultures traitées, le calendrier des traitements et les doses d'application (lesquelles peuvent même être inférieures), n'est pas modifié.

Évaluation de la valeur

Les résultats de quatre essais effectués de 2003 à 2006, en Alberta, en Ontario et aux États-Unis ont été soumis aux fins d'évaluation. Dans le cadre des deux essais canadiens, on a observé une faible pression de la maladie et des complications découlant de la présence d'un agent pathogène inconnu. Quant aux résultats obtenus pour les deux essais américains, ils indiquent que l'efficacité de la préparation Kocide 2000 est comparable à celle de la préparation Kocide 101. À des doses réduites, Kocide 2000 (1,6 à 2,3 kg/ha) offrent le même degré d'efficacité contre la grasse à halo et la grasse bactérienne commune que Kocide 101 (2,25 à 3,25 kg/ha).

Conclusion

Après examen des résultats obtenus lors des essais sur l'efficacité, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) approuve la demande d'ajout de l'allégation de suppression de la grasse à halo et de la grasse bactérienne commune par Kocide 2000, aux doses proposées.

Références

PMRA No 1405842. April 9, 2007. Submission to Bridge Control of Bacterial Blight (Halo and Common) in Beans from Kocide 101 Fungicide to Kocide 2000 Fungicide. Project Identification DuPont-22895 CA, 128 pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.